



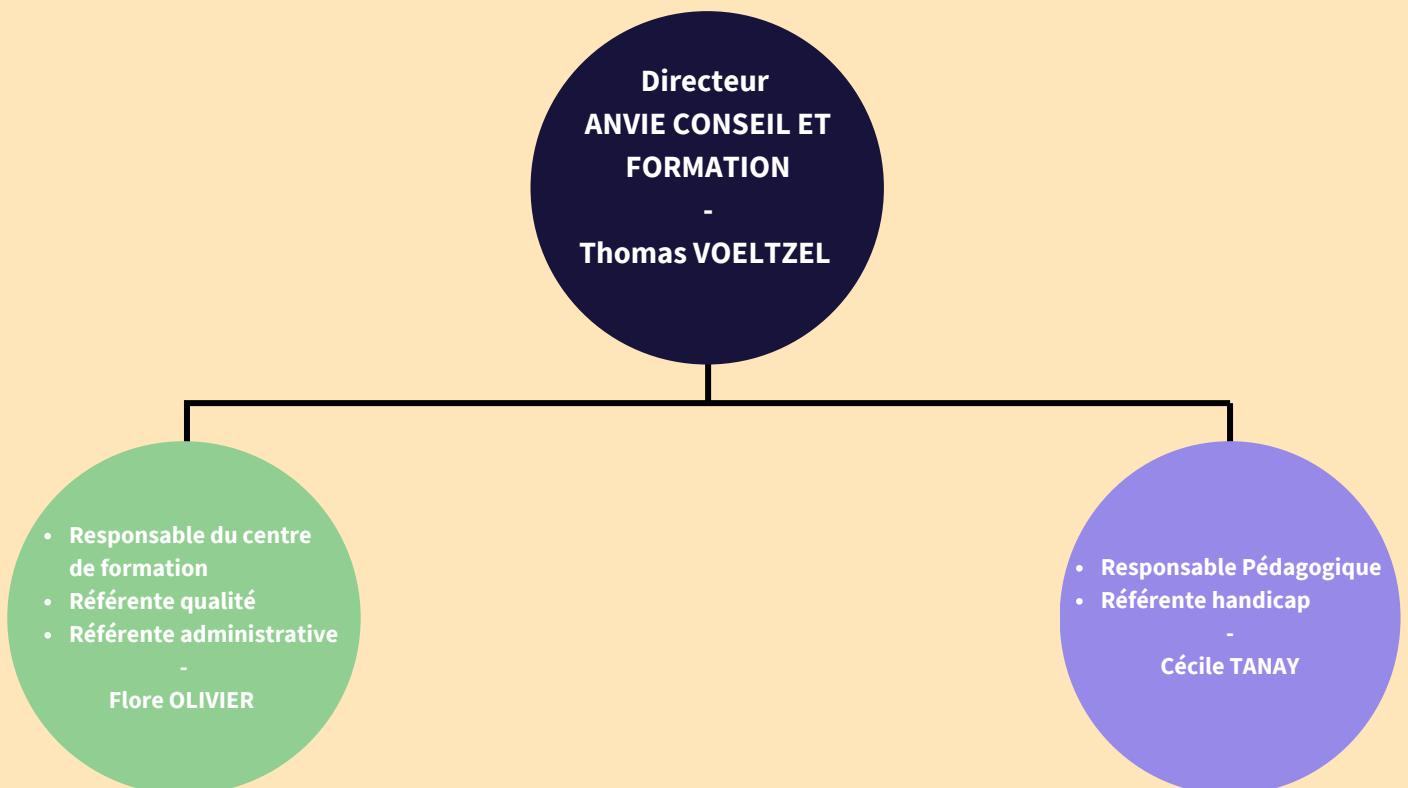
Formation/ Assistant permanent de lieu de vie et d'accueil

Dans le champ de la protection de
l'enfance



Notre équipe

Au sein du centre de formation THV, une équipe est dédiée pour accueillir, accompagner les stagiaires tout au long de la formation.



Formateurs récurrents : Cécile TANAY, Anthony TANAY

Notre Ambition

« Trop souvent, des postes restent vacants faute de candidats formés. Trop souvent, on accuse les demandeurs d'emploi de manquer de volonté, tandis que les employeurs expriment leur insatisfaction sans trouver de réponses concrètes. Dans le secteur des lieux de vie, cette tension est d'autant plus marquée.

L'inadéquation entre les besoins des structures et les profils disponibles tient souvent à un manque de formation adaptée, mais aussi à un manque de temps pour former correctement. Trop souvent, on place des personnes dans des fonctions exigeantes, sans leur avoir donné les clés pour réussir, alimentant frustration, épuisement et sentiment d'échec.

Notre ambition, au Centre de Formation THV, est de devenir un acteur incontournable dans la professionnalisation des métiers en lieu de vie et d'accueil. Nous développons des parcours de formation ultra-spécialisés, conçus avec et pour les employeurs.

Nous voulons faire découvrir, valoriser et transmettre les savoir-faire indispensables au métier de permanent en lieu de vie. Donner à chacun les compétences techniques, humaines et éthiques nécessaires à l'accompagnement des enfants. Construire un avenir solide, à la hauteur des responsabilités qu'exige ce secteur.

Notre conviction est simple : la qualité de l'accueil passe par la qualité de la formation. Valoriser à la fois les formés et les formateurs-employeurs, c'est poser les fondations d'un engagement durable et d'un accompagnement réellement transformateur pour les jeunes. La valorisation de chacun est au cœur de notre mission. »



Formation permanent de lieu de vie et d'accueil

Dans le champ de la protection de l'enfance

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Participer à l'élaboration du projet éducatif du lieu de vie au service des projets individualisés
- Développer le vivre ensemble, l'épanouissement et l'autonomie de l'accueilli par l'accompagnement au quotidien
- Contribuer à la gestion administrative et logistique d'un lieu de vie

NOTRE AMBITION

Former des professionnels motivés, prêts à s'engager dans l'accompagnement d'enfants en difficultés



FORMATION QUALIFIANTE ET PROFESSIONALISANTE
COURS ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS DU SOCIAL

Date de formation en attente

PRÉ-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Permis B
- Casier judiciaire vierge
- Capacité d'écoute et de remise en question
- Être en posture d'apprentissage
- Volonté d'engagement auprès d'un public en difficultés
- Capacité d'être figure d'autorité

Accessible aux personnes en situation de handicap
Appelez-nous pour réfléchir ensemble aux adaptations

FINANCEMENT

- Coût formation complète : 9000 euros HT / 6300 euros HT pour salariés en poste, non accompagné à l'écrit
- Tarif par module sur demande
- Formation financé par pôle emploi / région Normandie



Taux de réussite : 91.67 %
Taux de satisfaction : 100 %

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ? VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?

Contact : Flore Olivier - 07 49 66 58 01 - formation@anvie.org

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation prépare au métier de Permanent en Lieu de vie et d'Accueil dans le champ de l'action sociale.

Il a été créé pour répondre au besoin des lieux de vie, en formation et recrutement. C'est une formation unique en France. Elle vise à former des professionnels compétents sur le terrain en abordant des notions théoriques et en accompagnant les temps de pratique. Nous mixons les inscriptions entre salariés en poste et des personnes en reconversion/ à la recherche d'un emploi pour permettre un échange pertinent.

Débouchés :

- Formation professionnalisante, en cours d'enregistrement au RNCP (niveau 3)
- Accès au métier de permanent de lieu de vie
- Plus de 500 lieux de vie en France, présents dans toutes les régions
- Plus de 2 000 postes à pourvoir dans le secteur socio-éducatif

Procédure d'entrée en formation :

- Demande d'inscription : écrit de motivation et CV
- Entretiens de sélection
- Immersion en LVA

DESCRIPTION DU MÉTIER :

Mission générale: Appliquer le projet du Lieu de Vie et d'Accueil pour construire le projet personnalisé de l'enfant (participer à l'éducation des jeunes accueillis, développer leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion et animer le lieu de vie et d'accueil)

Missions confiées :

- Assurer la permanence dans la prise en charge des jeunes
- Assurer la sécurité des accueillis et des accueillants
- Accompagner des jeunes dans la construction et le déroulement de leurs projets scolaires et / ou professionnels
- Participer de façon active à la réalisation du projet personnalisé de l'enfant
- Veiller à la protection et au développement du bien-être des jeunes
- Participer activement au projet du lieu de vie
- Accompagner la responsabilisation et le développement de l'autonomie des jeunes
- Organiser, animer et suivre les activités et séjours de vacances
- Participer aux réunions d'équipe, temps d'analyses des pratiques, et formations
- Echanger régulièrement avec le réseau partenarial (organismes sociaux, ASE, ...) et les représentants légaux
- Rédiger des écrits professionnels dans des délais impartis
- Participer à l'élaboration des repas
- Participer à l'entretien des locaux et maintenance des biens mis à disposition

Condition de travail: Déplacements en véhicule fréquents (accompagnement des enfants à l'école, aux rendez-vous médicaux, au sport, courses, ...)

Cycle de travail: Rythme d'internat (à déterminer avec le permanent responsable en fonction des besoins de la structure)

Possibilité d'évolution: Responsable permanent en lieu de vie et d'accueil

PROGRAMME DE FORMATION

Bloc 1: Participer à l'élaboration du projet éducatif du lieu de vie au service des projets individualisés

OBJECTIFS :

Définir les projets

- Rédiger un projet individualisé avec les permanents
- Développer en équipe interne du lieu de vie un plan d'action
- Définir des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie,

Mesurer l'impact des projets

- Participer au choix des outils d'évaluation des projets des accueillis, du projet éducatif du lieu de vie,
- Évaluer de manière continue les actions, les pratiques et la gestion des événements,
- Participer activement à des réunions d'analyse des pratiques animées par un intervenant extérieur,

COURS PROPOSÉS :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les écrits professionnels• Le Projet individualisé• Public et pathologie• Travail en équipe pluridisciplinaire• Travail avec les familles• Atelier d'écriture• Le travail avec l'ASE• Histoire, évolution et spécificité des LVA• Histoire de la protection de l'enfance• les média éducatif• L'animation | <ul style="list-style-type: none">• Travail d'équipe• Rôle et fonction du permanent• Passage à l'acte, acte symptôme• Analyse de cas• La communication• Analyse des pratiques• Public et pathologies• La connaissance de soi• Animation de la vie quotidienne, support à la relation éducative |
|---|--|

Mode d'évaluation :

- Dossier éducatif individualisé (écrit/oral) : élaboration du projet
- Etude de cas (oral) : Définitions des actions / intégration sociale

Méthodes mobilisés : formation en salle, mise en situation, stages

Durée : 75 heures de théorie / 210 heures de pratique en LVA

PROGRAMME DE FORMATION

Bloc 2 : Développer le vivre ensemble, l'épanouissement et l'autonomie de l'accueilli par l'accompagnement au quotidien

OBJECTIFS :

Prendre en charge le quotidien du groupe, le bien-être physique et psychique de tous

- Mettre en œuvre le cadre éducatif du projet du lieu de vie, décidé en équipe,
- Instaurer un environnement sûr et sécurisé pour les personnes accueillies comme pour les équipes encadrantes

Déployer la relation éducative dans le quotidien de la personne accueillie, en appliquant son projet individuel

- Mettre en œuvre les médiations culturelles, créatives, sportives ou animales prévues en équipe,
- Tisser au quotidien la relation éducative avec la personne accueillie

Mode d'évaluation :

- Dossier accompagnement au quotidien (écrit/oral)
- Questionnaire portant sur les connaissances théoriques (écrit)

Durée : 75 heures de théorie / 210 heures de pratique en LVA

Méthodes mobilisés : formation en salle, mise en situation

COURS PROPOSÉS :

- Rôle et fonction du permanent
- La place du permanent
- Notion de projet
- La sanction éducative
- Gestion de conflit
- Droits fondamentaux des enfants
- Déontologie et secret professionnel
- Premier secours
- Qualité et prise en charge des traitements médicaux
- Qualité et sécurité du cadre de vie
- Préparation des repas et hygiène alimentaire
- Laïcité
- Les médiations
- Public et pathologies
- Séjours de rupture
- L'animation
- Mener un projet
- écrits pro
- Positionnement
- L'identité
- Accompagnement vie relationnelle affective et sexuelle

Bloc 3 : Contribuer à la gestion administrative et logistique d'un lieu de vie

OBJECTIFS :

Gestion Administrative

- Participer aux temps d'échange formels et informels en équipe,
- Assurer le suivi régulier de l'accueilli avec les intervenants extérieurs,

Gestion logistique

- Participer à la logistique du lieu de vie
- Organiser la logistique des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie

COURS PROPOSÉS :

- Les écrits professionnels
- La communication
- Le travail en équipe
- Le travail en équipe pluridisciplinaire
- Utilisation des outils numériques
- Gestion administrative budgétaire et logistique d'un LVA
- Déontologie et secret pro
- Hygiène alimentaire et préparation des repas
- Qualité et sécurité du cadre de vie
- Le travail en équipe pluridisciplinaire
- La performance durable

Mode d'évaluation :

- Dossier éducatif individualisé (écrit/oral) : élaboration du projet
- Etude de cas (oral) : Définitions des actions / intégration sociale

Durée : 43 heures de théorie / 210 heures de pratique en LVA

Méthodes mobilisés : formation en salle, mise en situation, stages

CAS PARTICULIER DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL :

Les Lieux de vie pour enfants existent depuis les années 70, sous l'impulsion du Dr Françoise DOLTO et Mr DELIGNY, avec l'idée de créer des structures plus petites (maximum 10 Enfants) avec un projet pédagogique spécifique, dans le domaine de la protection de l'Enfance.

Aujourd'hui il existe environ plus de 440 lieux de vie et d'accueil (LVA), de statuts divers (EURL, SARL, Autoentrepreneur Social, Associations, Entreprise sociale) en France, avec des projets pédagogiques très diversifiés : théâtre, culture, sports, médiation animale (élevage, équitation), maraîchage, permaculture, développement durable, Aides humanitaires et sociales, etc...

Les LVA du domaine de la protection de l'enfance (440 entreprises ou associations) emploient en France environ 5000 Personnes et proposent environ 300 à 500 postes (CDD, CDI) par an.

Ces lieux de vie sont reconnus et bien définis par le CASF (Code Action Sociale et des Familles) :

Article D. 316-1 du CASF : « Un lieu de vie et d'accueil, au sens du III de l'article L. 312-1 vise, par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents mentionnés dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté. A l'égard des mineurs qui lui sont confiés, le lieu de vie et d'accueil exerce également une mission d'éducation, de protection et de surveillance ».

Article 433-1 du CASF : « Les permanents responsables et les assistants permanents ne sont pas soumis aux dispositions relatives à la durée du travail, à la répartition et à l'aménagement des horaires des titres Ier et II du livre Ier de la troisième partie du code du travail ni aux dispositions relatives aux repos et jours fériés des chapitres Ier et II ainsi que de la section 3 du chapitre III du titre III de ce même livre. Leur durée de travail est de deux cent cinquante-huit jours par an »

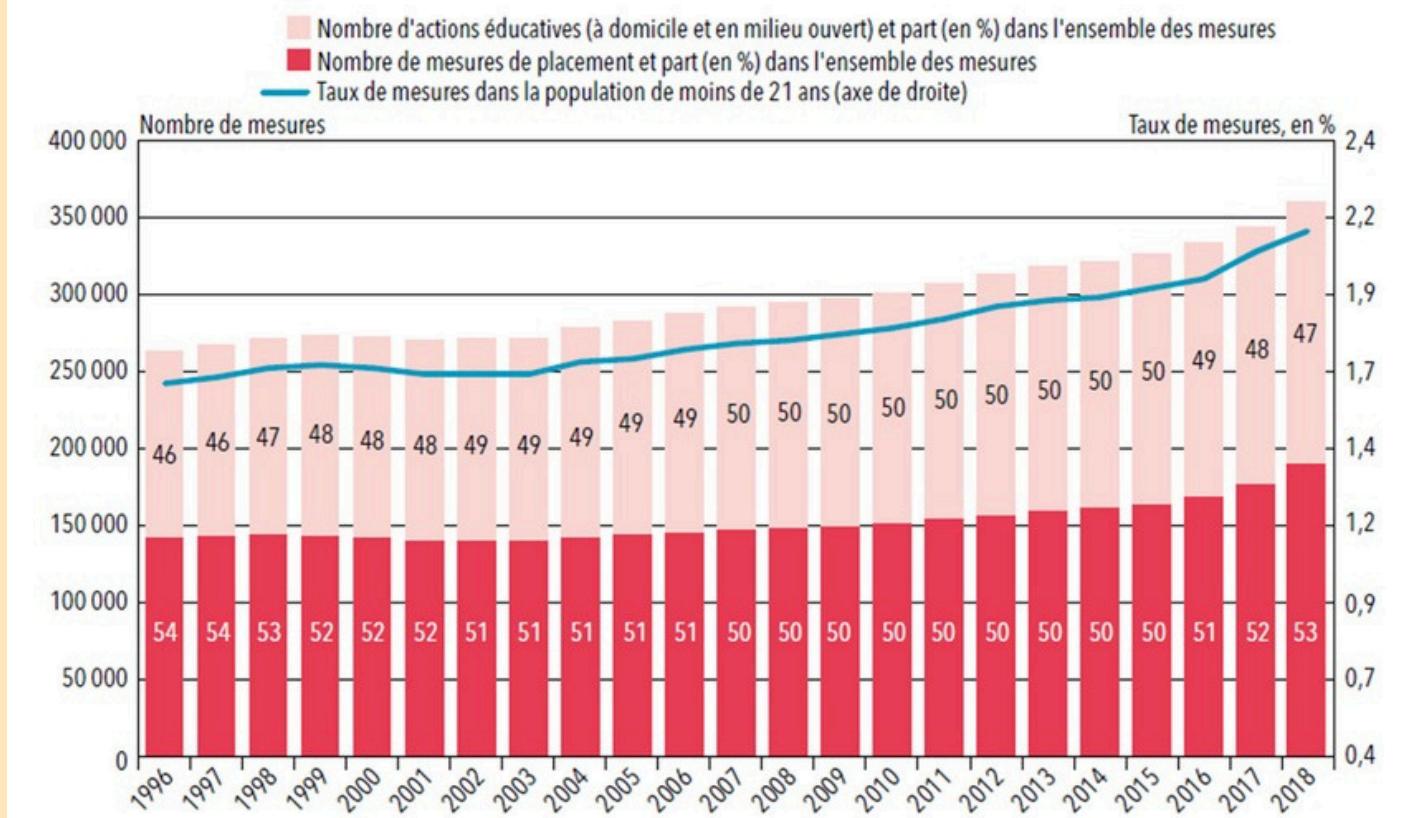
La genèse de la création de cette formation spécifique vient de la difficulté permanente et constante de recrutement de personnel dans ce domaine exigeant de la protection de l'enfance (Travail continu 24h/24, 7j/7, Public difficile, etc....) qui tient à la fois de l'augmentation constante des besoins et de la dégradation des conditions de travail des encadrants et éducateurs, qui changent d'orientation professionnelle ou quittent le métier.

Cette formation de Permanent de Lieu de Vie, sur 6 mois, est centrée sur la pratique au quotidien avec les enfants, adolescents et jeunes adultes. Notre formation est moins théorique que les formations académiques officielles (Moniteur Éducateur, Educateur Spécialisé) qui exigent plus de 2 ans de formation académique et qui ont un spectre plus large (handicap physique, psychiatrique, ou assistance sociale ou protection juridique de la jeunesse).

CONTEXTES SOCIAUX ECONOMIQUES

L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), prend en charge environ 350 000 Enfants/an (soit 2,2% des jeunes de moins de 21 ans) pour un budget de 8 Milliards €. Sur ce nombre, environ 150 000 font l'objet d'une mesure éducatives et 70 000 enfants font l'objet d'une mesure de placement en institutions ou établissements spécialisés. Ce domaine subit une croissance importante ces 10 dernières années (2010-2020). Sources DREES - Social 2020.

Graphique 1 Evolution des mesures d'aide sociale à l'enfance au 31 décembre, de 1996 à 2018



On relève sur ce graphique 1 : la croissance constante de la demande d'environ 2 à 3% / an

Tableau 1 Nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance et dépenses associées, en 2018

	Nombre de mesures au 31 décembre		Nombre moyen de mesures dans l'année ¹		Dépenses annuelles ² , en millions d'euros		Dépenses mensuelles moyennes par mesure en 2018
	2018	Évolution 2017/2018 (en %)	2018	Évolution 2017/2018 (en %)	2018	Évolution 2017/2018 en %	
Placement ³	186 880	5,4	182 060	3,1	6 590	2,6	3 020
-dont hébergement en Famille d'accueil	75 800	0,3	75 690	0,6	2 150	0,3	2 370
-dont hébergement hors Famille d'accueil ⁴	111 080	9,3	106 370	8,6	4 440	3,8	3 480
-dont Établissements	65 120	9,1	62 410	6,4	ND	ND	ND
Actions éducatives	167 850	0,6	167 350	0,9	500	3,2	250
Total des mesures de placement et d'action éducative	354 730	3,1	349 400	3,1	7 090	2,7	1 690
Autres ⁵	ND	ND	ND	ND	1 210	1,7	ND
Total ⁶	ND	ND	ND	ND	8 300	2,5	ND

Le budget total des mesures de placements de l'Aide Sociale à l'Enfance représente environ 6,590 Milliard €/an en augmentation de 2,6% par an. On relève sur ce tableau que 65 120 Enfants (2018) font l'objet d'une mesure de placement dans un établissement spécialisé, et ce taux est en croissance d'environ 9% par an ! Avec une telle croissance annuelle d'enfants placés, ce tableau explique en grande partie que les métiers de la protection de l'enfance subissent ces dernières années une forte tension.

Il existe plusieurs types de structures d'accueil des ces enfants :

Tableau 2 Offre d'accueil dans les établissements de l'ASE, fin 2008, fin 2012 et fin 2017

	Nombre d'établissements					Capacité d'hébergement installée			
	2008	2012	2017	Évolution 2008-2017 (en %)	Évolution 2012-2017 (en %)	2008	2012	2017	Évolution 2008-2017 (en %)
MECS ¹	1 115	1 204	1 233	11	2	39 700	44 800	47 800	20
Foyers de l'enfance	211	215	243	15	13	10 300	10 900	11 800	15
Pouponnières	31	30	33	6	10	780	850	830	6
Villages d'enfants	21	24	28	33	17	1 100	1 300	1 500	36
Lieux de vie	385	459	426	11	-7	2 200	2 800	2 700	22
Ensemble	1 763	1 932	1 963	11	2	54 100	60 700	64 700	20

1. MECS : maison d'enfants à caractère social.

Lecture > 1 233 MECS sont recensées au 15 décembre 2017, représentant une hausse du nombre d'établissements de 11 % par rapport à 2008 et de 2 % par rapport à 2012. Ces MECS possèdent une capacité totale de 47 800 places, représentant une augmentation de leur capacité d'accueil de 20 % depuis 2008 et de 7 % depuis 2012.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, au 15 décembre.

Source > DRFES. enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PF) 2008, 2012 et 2017.

Le Tableau 2 montre qu'il y avait 426 Lieux de vie et d'accueil en 2018 (actuellement 448) qui prennent en charge environ 3000-4000 Enfants/an. Avec une croissance de 20% sur les 10 dernières années.

Conclusion : Les chiffres de la DREES (Direction de la Recherche de l'Etude et de l'Evaluation Statistiques du Ministère de la Santé et de la Cohésion Sociale) montrent que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) subit une croissance constante des besoins depuis ces 10 dernières années (+20%). Ce qui explique que les métiers dans le domaine de la Protection de L'Enfance sont des métiers en Forte Tension.